

DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

non dangereux
non inertes



Qu'est-ce qu'un déchet d'activité économique (DAE) ?

=> tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers (article R.541-8 du Code de l'environnement).

Il s'agit des déchets provenant des 665 000 établissements de la région :

- industriels
- entreprises du bâtiment et travaux publics (BTP)
- artisans et commerçants
- services publics (écoles, administrations, ...)
- services de santé (hôpitaux, cliniques, médecins, ...)
- services tertiaires (bureau, restauration, transport, ...)
- particuliers hors de leur domicile (déchets des établissements recevant du public, ...)



La région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** produit plus de **7 %** de la richesse nationale (référence 2015).



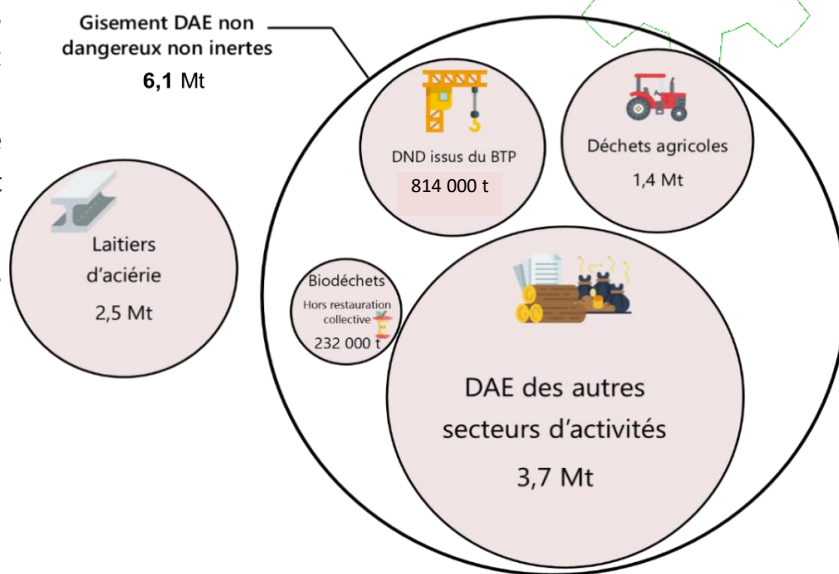
GISEMENT THÉORIQUE ESTIMÉ DE DAE NON DANGEREUX NON INERTES

Les déchets d'activité économique (DAE) sont principalement collectés par les opérateurs privés. Toutefois, une part non négligeable est collectée en Provence-Alpes-Côte d'Azur par le service public ; ce sont les "assimilés" et déchets ménagers et assimilés (DMA).

Ils sont collectés en mélange avec les déchets ménagers.

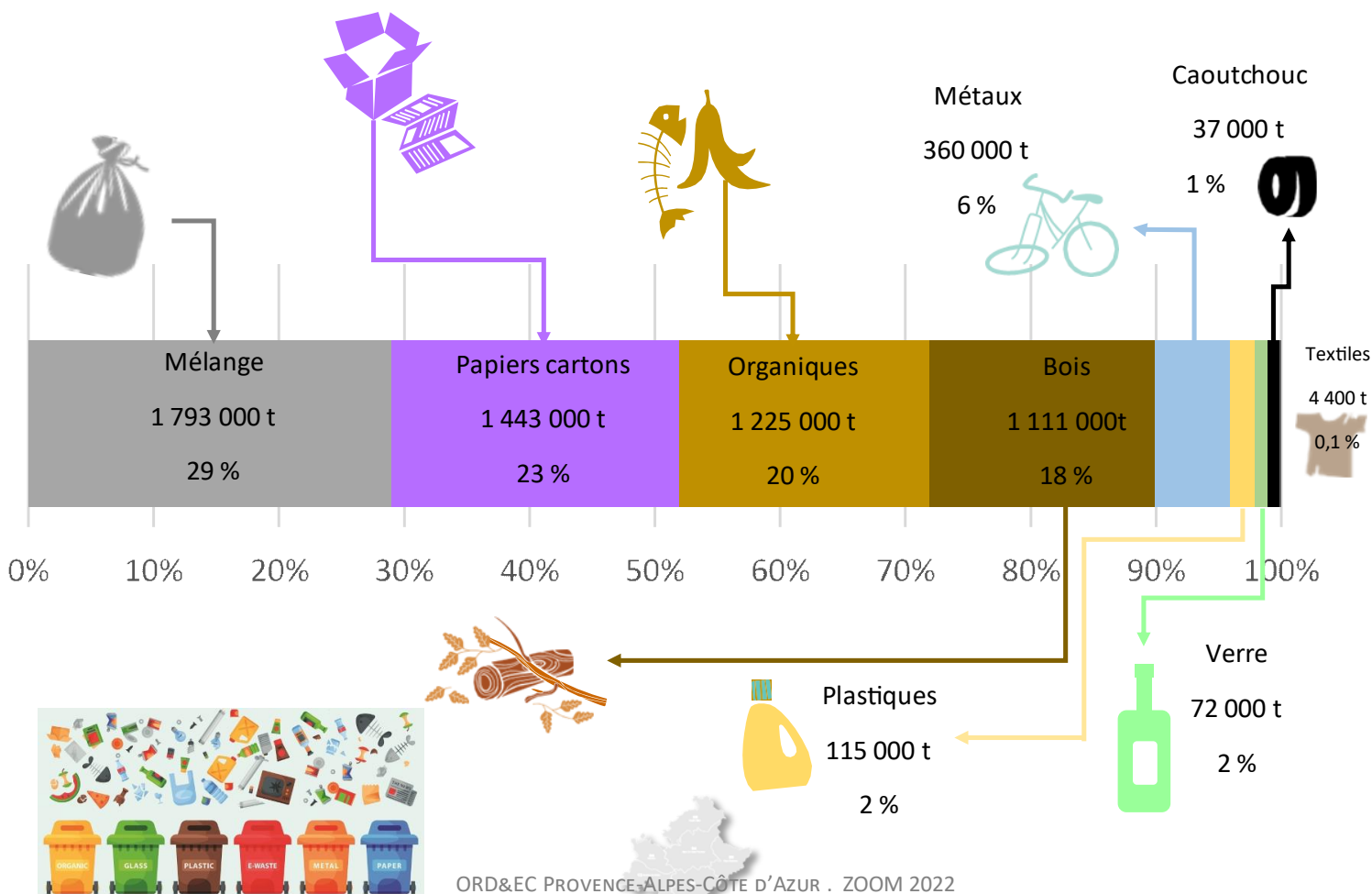
13 % de ce gisement provient de chantiers du BTP.

Les 2/3 sont produits par les établissements de moins de 20 salariés (98 % des établissements recensés).



Types de matériaux "potentiellement" valorisables

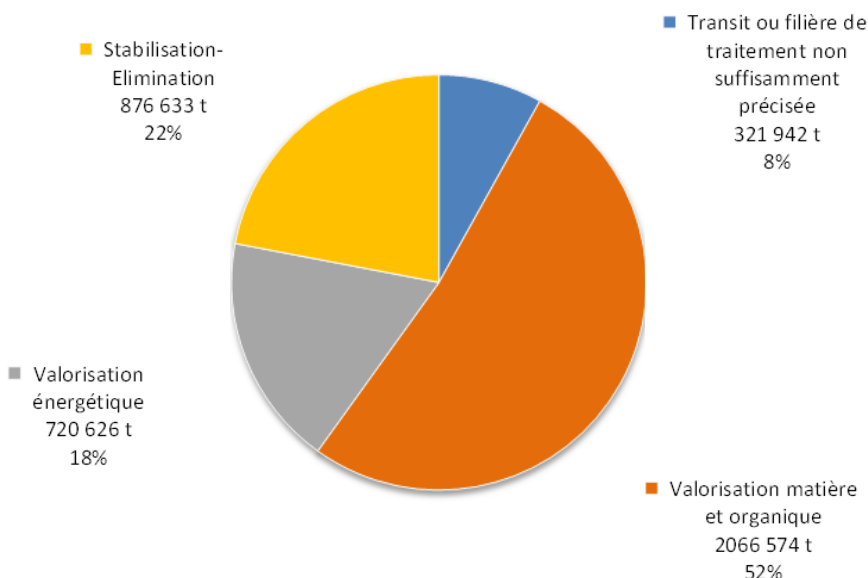
71 % de ces déchets d'activité économique (non dangereux non inertes) seraient valorisables





3,7 millions de tonnes de déchets d'activité économique (DAE)

(non dangereux non inertes) collectées et traitées via des filières réglementaires dont près de 800 000 tonnes dans les mêmes installations que les déchets ménagers et assimilés (DMA).



- **52 %** ont fait l'objet d'une valorisation matière (objectif 2025 : 65 %)
- **13 %** sont traités à l'étranger
- **31 %** de ces déchets seraient collectés par le service public



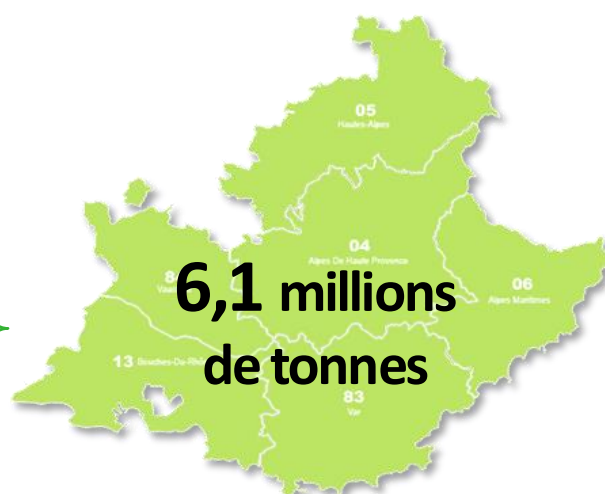
Près de 800 000 tonnes ne seraient pas tracées

(traitements internes, réemploi et réutilisation, filières non réglementaires, sous-estimation de la part collectée par le service public, surestimation de la production de déchets, etc.)

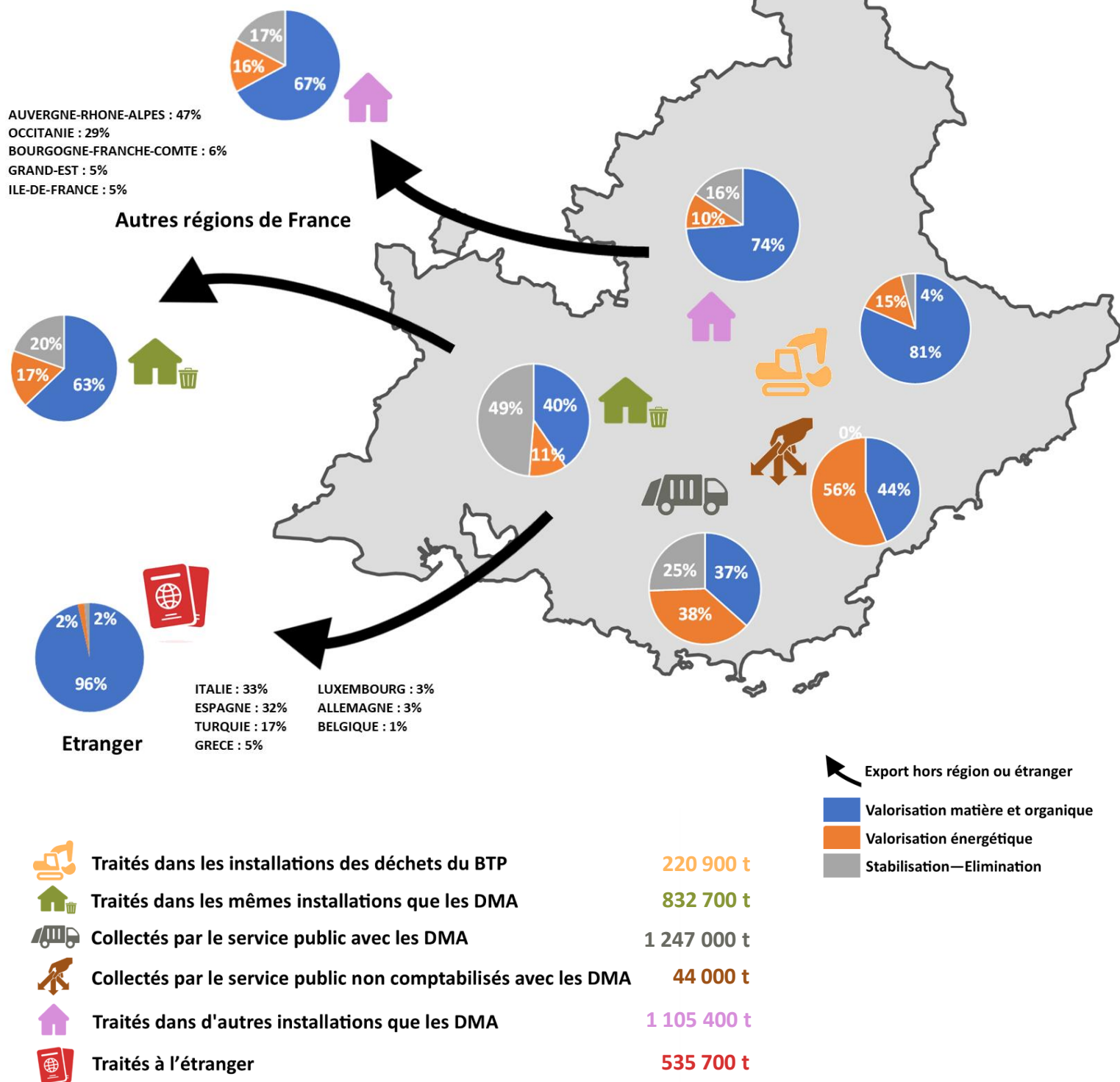
4 millions de tonnes collectés et traités

800 000 tonnes non tracées

1,4 million de tonnes de déchets agricoles
(majoritairement broyés avant retour au sol)



INSTALLATIONS ET FILIERES DE GESTION DES DAE NON DANGEREUX NON INERTES



Source : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire - Données INSEE, Données GERE 2022 consolidées, RPQS 2022 Enquête ITOM 2022.

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication : juin 2024- Réalisation : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)- Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires

Observatoire Régional
des **Déchets**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

